

**ARRETE MINISTERIEL DU 19 JUIN 2014 ARRETANT PROVISoireMENT QUE LE SITE
N° SAR/CH94 DIT « GRAND BAN, FONDERIE DEMOULIN ET CHARBONNAGES » À
FARCIENNES DOIT ÊTRE RÉAMÉNAGÉ**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie relatifs aux sites à réaménager, notamment l'article 169, § 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié le 21 novembre 2013;

Vu la délibération du Conseil communal de la Commune de FARCIENNES prise en séance du 6 décembre 2013, demandant la désaffectation du site n° SAR/CH94 dit « Grand Ban, fonderie Demoulin et charbonnages » à FARCIENNES;

Vu le rapport sur les incidences environnementales, de avril 2014 rédigé par par l'intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (IGRETEC), en application de l'article 168 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie;

Considérant que ce site est repris dans la deuxième liste des sites à réaménager non pollués décidée par le Gouvernement Wallon dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert;

Attendu que toute destination s'écartant de la destination initiale du plan de secteur nécessitera l'établissement par un expert d'une étude d'orientation voire de caractérisation pour démontrer la faisabilité de cette nouvelle destination.

ARRETE:

Article 1.

Il est arrêté provisoirement que le site n° SAR/CH94 dit « Grand Ban, fonderie Demoulin et charbonnages » à FARCIENNES doit être réaménagé.

Le périmètre du site est arrêté provisoirement suivant le plan n° SAR/CH94 annexé au présent arrêté et comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à FARCIENNES, 1^{ère} division, section D, n° 398E, 398F, 399C, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 420D, 421B, 423E, 424E, 428L, 428L2, 428/02A, 429P, 429W, 429X, 429C2, 429D2, 429K2, 429L2, 430R, 430C2, 431S2, 431T2, 432X2, 432L3, 432A3, 432E3, 432G3, 432H3, 432K3, 433T, 432D3, 433P, 433R, 433V, 433W, 433X, 437B, 439B, 441F, 442H, 444H, 444K, 451C3, 462E, 468N et du non cadastré pour une superficie de quatre-vingt-cinq ares vingt-deux centiares.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié pour avis:

- Commune de FARCIENNES, par recommandé postal;
- aux propriétaires, par recommandé postal:
 - FABRY Guy, Henri, Albert, Ghislain, né le 9 février 1946 à Couillet, domicilié rue Radache, 58 à 5060 SAMBREVILLE;
 - FABRY Albert, Jean-Marie, Ghislain, né le 2 février 1949 à Couillet, domicilié place Saint-Barthélémy, 2 à 5560 HOUYET
- Région wallonne Port autonome de Charleroi (PAC), rue de Marcinelle, 31 à 6000 CHARLEROI
- WATILLON Jean, Georges, Valentin, Ghislain, né le 9 mars 1936 à Namur, domicilié rue Joseph Saintraint, 6 à 5000 NAMUR;
- WATILLON Bernadette, Léonard, Angèle, Ghislaine, née le 15 octobre 1937 à Namur, domiciliée Gistelse Steenweg, 716 à 8200 BRUGES;
- WATILLON Pierre, Gaston, Adeline, Ghislain, né le 16 août 1946 à Namur, domicilié rue Timermans, 60 TM00 à 1190 FOREST;
- Fabrique d'Eglise de la Paroisse Sainte-Vierge, rue Grande, 8 à 6240 FARCIENNES;
- Commune de FARCIENNES, rue Grande, 2 à 6240 FARCIENNES;
- MEURICE Joël, Jules, Christian, Ghislain né le 8 janvier 1953 à Louvain, domicilié rue Sifride Demoulin, 61 à 6240 FARCIENNES;
- ELOY Victor, Jules, Marie, Ghislain, né le 19 mai 1942 à Farciennes, époux de DENIS Ginette, Clothilde, Andrée, Ghislain, née le 4 mars 1944 à Farciennes, domicilié rue Sifride Demoulin, 65 à 6240 FARCIENNES;
- DENIS Ginette, Clothilde, Andrée, Ghislain, née le 4 mars 1944 à Farciennes, épouse de ELOY Victor, Jules, Marie, Ghislain, né le 19 mai 1942 à Farciennes, domiciliée rue Sifride Demoulin, 65 à 6240 FARCIENNES,
- Région wallonne DG01, Direction des routes et bâtiments, boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur;
- SACRE Jean, Jules, Joseph, Ghislain, né le 22 août 1951 à Isnes, domicilié rue Sifride Demoulin, 59 à 6240 FARCIENNES;

- GILLARD Fabienne, Aimée née le 23 septembre 1966 à Charleroi, domiciliée rue Sifride Demoulin, 57 à 6240 FARCIENNES;
- VAN DESSEL Josette, Ghislaine, née le 20 décembre 1942 à Pironchamps, domiciliée rue Sifride Demoulin, 63 à 6240 FARCIENNES;
- DETERVILLE Jeannine, Françoise, Ghislaine, née le 6 juin 1959 à Farciennes, domiciliée rue de Bolia, 34 à 5070 FOSSES-LA-VILLE (Vitrival);
- DETERVILLE Marie-Claire, Jeannine, Ghislaine, née le 17 juillet 1961 à Farciennes, domiciliée rue du Monciat, 257 à 6240 FARCIENNES;
- DETERVILLE Cathy, Christiane, Mireille, née le 4 juin 1971 à Charleroi, domiciliée rue de Namur, 467 à 6200 CHATELET;
- DETERVILLE Thierry, Jean, Marie, François, né le 1^{er} février 1973 à Charleroi, domicilié rue de Dinant, 47 à 6280 GERPINNES;
- LAFFINEUR Huguette, Maria, Pauline, née le 9 juillet 1937 à Doulcon (France), domiciliée rue Sifride Demoulin, 18 à 6240 FARCIENNES;
- Société Houillères unies du Bassin de Charleroi, rue Louvrex, 55 à 4000 LIEGE;
- HUYBRECHTS Léon, Marcel, Ghislain, né le 10 février 1956 à Gilly, époux de BARAS Georgette, Chantal, Louise, Ghislaine, née le 30 avril 1956 à Gilly, domicilié rue Sifride Demoulin, 55 à 6240 FARCIENNES;
- BARAS Georgette, Chantal, Louise, Ghislaine, née le 30 avril 1956 à Gilly, épouse de HUYBRECHTS Léon, Marcel, Ghislain, né le 10 février 1956 à Gilly domiciliée rue Sifride Demoulin, 55 à 6240 FARCIENNES;
- VANDEMAELE Henry, Emile, né le 30 janvier 1964 à Charleroi, époux de CONSTANT Danielle, Vitaline, Félicie, née le 18 novembre 1968 à Pesche, domicilié rue Sifride Demoulin, 16 à 6240 FARCIENNES;
- CONSTANT Danielle, Vitaline, Félicie, née le 18 novembre 1968 à Pesche, épouse de VANDEMAELE Henry, Emile, né le 30 janvier 1964 à Charleroi, domiciliée rue Sifride Demoulin, 16 à 6240 FARCIENNES;
- DECENDRE Maurice, Marie, né le 18 août 1954 à Lodelinsart, époux de HAVELANGE Josiane, Germaine, Marguerite, Ghislaine, née le 11 juin 1965 à Châtelet, domicilié rue du Petit-Try, 20 à 6220 FLEURUS;
- HAVELANGE Josiane, Germaine, Marguerite, Ghislaine, née le 11 juin 1965 à Châtelet, épouse de DECENDRE Maurice, Marie, né le 18 août 1954 à Lodelinsart, domiciliée rue du Petit-Try, 20 à 6220 FLEURUS;
- BENAGLIO Giovanna née le 26 juillet 1943 à Lovere (Italie), domiciliée rue Alnoir, 50 à 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE;
- Société Royale de Tir de Charleroi, rue des Cayats, 202 à 6001 CHARLEROI;

- Société wallonne des eaux (SWDE), rue de la Concorde, 41 à 4800 VERVIERS;
- DE QUIRINI Baudouin, Joseph, Charles, Claire, Ghislaine, né le 7 novembre 1932 à Tournai, domicilié avenue Albert Jonart, 49 à 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT;
- DE QUIRINI Pascale, Yvonne, Claire, Marie, Blaise, Ghislaine, née le 2 juillet 1959 à Stanleyville (Congo Belge), domiciliée rue Louis Delvaux, 6 à 1367 RAMILIES;
- GYSBRECHTS Régis, né le 13 avril 1987 à Charleroi, domicilié rue Sifride Demoulin, 49 à 6240 FARCIENNES;
- DENAYER Sabrina, Angélique, née le 3 janvier 1991 à Charleroi, domiciliée rue Sifride Demoulin, 49 à 6240 FARCIENNES;
- POZZA Angela, Maria, née le 16 août 1936 à Lusignan (Italie), domiciliée rue Sifride Demoulin, 53 à 6240 FARCIENNES;
- DAL SASSO Maurizio, né le 9 décembre 1962 à Charleroi, domicilié rue du Campinaire, 200 à 6240 FARCIENNES;
- DAL SASSO Alessandro, né le 18 mars 1965 à Charleroi, domicilié rue de la Justice, 188 à 6200 CHATELET;
- MANTOVANI Giovanna, Anna, Maria, née le 25 juin 1935 à Motta Baluffi (Italie), domicilié rue Sifride Demoulin, 47 à 6240 FARCIENNES;
- DAL BONO Giovanni, Maurice, Primo, né le 15 avril 1957 à Farciennes, domicilié avenue Circulaire, 225 à 6200 CHATELET;
- DUEZ Damien, né le 11 février 1977 à Séoul (Corée du Sud), époux de NUNEZ Garcia, Maïté, Consuelo, née le 2 mai 1981 à Charleroi, domicilié rue Sifride Demoulin, 51 à 6240 FARCIENNES;
- NUNEZ Garcia, Maïté, Consuelo, née le 2 mai 1981 à Charleroi, épouse de DUEZ Damien, né le 11 février 1977 à Séoul (Corée du Sud), domiciliée rue Sifride Demoulin, 51 à 6240 FARCIENNES;
- Société ELIA ASSET, boulevard de l'Empereur, 20 à 1000 BRUXELLES;
- JADOT Mariette, Suzanne, Marthe, née le 11 septembre 1928 à Charleroi, domiciliée rue Sifride Demoulin, 19 à 6240 FARCIENNES;
- Société ELECTRABEL, boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 BRUXELLES;
- à la Commission régionale d'Aménagement du territoire, section d'Aménagement actif;
- à la Commission communale d'Aménagement du territoire et de mobilité;
- au Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable;

Article 3.

Suivant l'article 171, depuis la notification du présent arrêté jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté abrogeant le périmètre, le propriétaire ne peut aliéner ou grever de droits réels les biens situés dans le site à réaménager, sans l'autorisation du Gouvernement. Celui-ci notifie sa décision dans les trois mois de la réception de la demande d'autorisation; à défaut, sa décision est réputée favorable.

En cas de méconnaissance de cette obligation, toute constitution de droit réel peut être annulée sur la demande de la Région et l'officier public qui passe l'acte est passible d'une amende de 12,5 à 125 € sans préjudice de dommages et intérêts.

Article 4.

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Namur, le 1^{er} JUIN 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PHILIPPE HENRY', written over a horizontal line.

Philippe HENRY.